



Compte-rendu Conseil de quartier République 20 novembre 2018

Collège Elus :

Présents : M. PERIDON (vice-Président), Mme FLEURY, Mme FOURGEUX,
Excusés : M. LERAY, Mme KOZAC

Collège habitants :

Présents : Mme CHARLES, M. GAILLARD, M. KLEIN, Mme MARTINEZ,
Excusés : Mme BOLEMWA, M. LUTTMANN, Mme VINOT
Absent : M. ANDRE, M. SAGUET

Administration :

Présente : Mme BOYER, Mme LACOMBE CORDIER

En préambule le conseil est informé que Mr Coadou ayant mis fin à son mandat au sein du collège habitants, ce dernier est remplacé à compter de ce jour par M. Claude Luttmann actuel suppléant.

1 : Estivales 2019

La réunion débute par une intervention de M. Borne, responsable du service Jeunesse de la ville, en charge de l'organisation des Estivales 2019. Cette manifestation se déroulera pendant une période s'étalant de juillet à août prochain. Tous les jeudis des grandes vacances (à l'exception du jeudi 15 août férié), un évènement sera organisé sur un site. Les 5 quartiers de la ville seront concernés chacun leur tour.

Il est demandé à l'ensemble des membres du conseil de quartier de bien vouloir faire part à M. Borne des propositions, suggestions... au moyen de la fiche d'action distribuée qu'il conviendra, après en avoir débattu au sein du conseil, de lui retourner complétée.

2 : Déjections canines.

La question posée faisait suite à une précédente réunion au cours de laquelle il avait été indiqué qu'après les diverses campagnes menées : Information, Sensibilisation, Surveillance, Avertissement... la phase suivante consistait à procéder à la verbalisation des contrevenants pris sur le fait. Il était donc demandé combien de P.V avaient été dressés.

Après avoir rappelé la difficulté à prendre sur le fait lesdits possesseurs de chiens, il nous est indiqué que plusieurs avertissements ont été faits à certains propriétaires en infraction mais qu'aucune contravention n'a été dressée.

3: Installation de containers enterrés Place de l'an 2000.

Cette question une nouvelle fois posée était consécutive à la persistance de déchets amoncelés tant sur la place qu'à proximité des containers qui débordent régulièrement.

Le projet est en cours d'élaboration entre la commune, le SIVOM et l'OPH : une convention est en cours de signature. Ces installations nécessitent un nouvel aménagement d'une partie de la place.

Il est suggéré de profiter de cet aménagement pour faire de la place de l'an 2000 un espace davantage dédié aux piétons, aux enfants et moins aux stationnements. Toutefois, la commune n'envisage pas de supprimer du stationnement à cet endroit. L'idéal serait que les habitants utilisent les parkings souterrains situés sous la place de l'an 2000. Ces parkings n'étant pas attribués directement avec les logements, mais à louer, ils sont peu utilisés. Par ailleurs, l'installation de bancs et jeux d'enfants sur la place peut générer des nuisances. Les habitants de la place ont déjà demandé à faire retirer des bancs suite à des squats.

4: Déploiement de la fibre dans la commune.

Il est rappelé que la société SFR est en charge de la réalisation des infrastructures.

Une réunion entre SFR et la commune était prévue mais a été reportée pour la deuxième fois. A noter que le réseau enterré a été complètement déployé. Le réseau aérien est en cours.

5: Enfouissement de câbles dans le quartier République.

La question ayant déjà été posée lors du conseil de quartier de mars 2018, il nous est confirmé qu'aucun projet d'enfouissement global des réseaux n'est actuellement en cours.

L'enfouissement des réseaux est plutôt réalisé de façon ponctuelle, à l'occasion des travaux de rénovation de voiries, quand cela est possible. En effet, l'enfouissement nécessite l'autorisation des opérateurs propriétaires des réseaux, des calendriers qui coïncident ainsi que des moyens financiers importants.

6: Coupures d'électricité cet été dans le quartier.

La coupure a été résolue. Il n'y a pas de précisions quant à l'emplacement exact de la coupure. En cas de coupure électrique, il est recommandé de contacter son fournisseur d'électricité.

7: Stationnement rue de Bellevue.

Il a été signalé des véhicules trop souvent stationnés à cheval sur le trottoir à hauteur du côté de l'ancienne mairie.

Indépendamment du fait que les piétons sont obligés soit de marcher sur la rue soit d'emprunter l'autre trottoir, la circulation elle-même de certains véhicules peut se révéler dangereuse.

Une vérification va être effectuée par les services concernés.

8: Circulation rue des Vallées.

Il était demandé à quelle occasion le sens de circulation avait été modifié.

La question ayant déjà été posée lors du conseil de quartier en mars dernier, il nous est répondu que cette modification avec installation d'un terre-plein avait été effectuée après concertation de riverains en 2005.

Aucune nouvelle modification du tracé n'est prévue.

9: Stationnement en double file avenue de la République.

La question, déjà posée en juin dernier, faisait état des difficultés rencontrées par les automobilistes empruntant cette voie, la circulation étant perturbée par le stationnement de clients venus s'approvisionner auprès des commerçants (Pizzeria, Alimentation).

Les services de la mairie sont intervenus auprès des commerçants afin que ces derniers incitent, dans la mesure du possible, leurs clients à éviter de stationner en double file. Lesdits commerçants, tout en ayant fait preuve de compréhension, n'ont pas manqué de faire part d'une certaine réserve (Incidence sur la fréquentation de leur clientèle).

10: Affichage des permis de construire et vérification des conformités.

Il nous est indiqué qu'après délivrance et affichage en mairie d'un permis de construire et / ou autorisation de travaux, aucune vérification systématique de l'affichage sur le lieu du chantier n'était effectuée. En cas de constat de manque d'affichage, le signalement peut être fait à la mairie qui se rapprochera des propriétaires.

L'affichage permet d'informer sur la nature des travaux. La date d'affichage sert également à débiter le délai de recours de 2 mois. A défaut d'affichage, il n'y a pas de sanction prévue par la loi, toutefois le délai de recours est prolongé.

Lorsqu'un permis de construire est délivré, il respecte les règles prescrites par le Plan Local d'Urbanisme. Une double instruction est effectuée, par la commune mais aussi par les services de l'Etat via la Direction Départementale des Territoires (DDT).

A l'achèvement des travaux, une visite de conformité est réalisée sur site par les services de la mairie. Si le projet n'est pas conforme au permis de construire qui a été accordé, une mise en demeure est faite à l'encontre du propriétaire pour qu'il régularise les travaux et qu'il obtienne son certificat de conformité.

11: Travaux en cours sans affichage dans divers points de Combs.

Il a été constaté l'absence, sur plusieurs lieux de chantiers, d'affichage de délivrance de permis de construire et notamment rue Sommeville et à proximité de l'Intermarché.

Voir question n°10 relative aux règles d'affichage.

Il est à noter que la situation énoncée a été régularisée aux deux endroits concernés par cette absence d'affichage.

12: Dégradations suite à destruction des mauvaises herbes.

Un habitant nous a signalé la dégradation du bas de son mur d'enceinte suite au passage du « Rotofil » utilisé par les employés de la société en charge de l'enlèvement des mauvaises herbes.

A ce jour, il apparaît que la technique utilisée soit la plus performante.

D'autres techniques telles que le brûlage ou l'emploi de produits phytosanitaires n'étant ni efficaces dans le temps ou prohibées (protection de la nature).

Il est à nouveau rappelé que l'entretien des abords des clôtures d'enceinte d'une propriété incombe à l'occupant des lieux (de-même que le déneigement).

Si des dommages étaient constatés après le passage des employés, il convient de le signaler et le faire constater par les services de la mairie. Deux cas ont en effet été signalés en mairie.

13: Végétation sur le trottoir Avenue du Général Leclerc

Par suite d'absence d'entretien du propriétaire concerné, le trottoir est devenu partiellement inutilisable par les piétons.

Un courrier a été expédié au propriétaire concerné.

Sans réaction de ce dernier, la procédure prévoit, en dernier ressort, de faire effectuer la remise en état par une entreprise et d'en adresser la facture au responsable.

Il est rappelé qu'en présence de faits similaires, il convient d'alerter directement les services techniques de la mairie sans qu'il soit besoin d'attendre une réunion du conseil de quartier.

14: Nuisances occasionnées par les rodéos motos et quads.

Il a, à plusieurs reprises, été signalé que, principalement en fin de journée, des utilisateurs de motos et quads empruntaient à vitesse excessive en faisant des « roues arrière », les voies République, Sommeville ainsi que les abords de la place de l'an 2000.

La police municipale ainsi que la police nationale sont bien conscientes du problème. Tout en respectant la règle qui veut que, pour des raisons de sécurité, aucune poursuite tant à moto qu'en véhicule ne soit faite par la police à l'encontre des contrevenants, il nous a été rapporté que des contrôles avaient pu être effectués et certains de ces conducteurs arrêtés. Plusieurs motos ont été saisies (4) et 2 garde-à-vue ont été prononcées cet été 2018.

Les habitants ont la possibilité de faire des signalements sur le site internet de la commune sur le formulaire « "Stop aux nuisances 2 roues". Ces signalements sont remontés au commissariat de police. Une vingtaine de signalements ont déjà été reçus.

15: Attroupements nocturnes rue Sommeville

Il est régulièrement constaté que des attroupements, source de nuisances sonores, concernent les abords du commerce « Black Pearl ». Les rassemblements se situant en fin de journée.

Les services de la mairie ont déjà été saisis de demandes concernant ledit local. Il nous a été signalé que le local n'était pas, à ce jour, en possession des autorisations nécessaires pour exploiter ce commerce.

Des contrôles aléatoires sont effectués, en fonction de l'horaire, tant par la police municipale que nationale.

Les habitants sont invités à contacter les services de police en cas de nuisances.

16: Vitesse des véhicules sur les voies République et Sommeville

Des constatations font apparaître une vitesse des véhicules paraissant excessive sur lesdites voies.

A la faveur des résultats enregistrés par les instruments de comptage mis en place pendant 3 journées et nuits consécutives, les moyennes relevées sont : En journée de 30 km/h. La nuit de 37 km/h. Il n'est pas prévu à ce jour d'aménagement particulier rue Sommeville.

17 : Suppression d'une classe au groupe scolaire Sommeville

Sans que rien ne laisse le présager, ni concertation préalable, une classe a été fermée au groupe scolaire Sommeville. Les parents d'élèves concernés ayant été mis devant le fait accompli le jour même de la rentrée.

Il nous est répondu que cette décision dépend uniquement de l'Education Nationale et que les services de la mairie, n'ayant pas compétence en la matière, n'ont pu intervenir.

Un suivi permanent des effectifs est fait par nos services afin de connaître chaque année le nombre d'élèves prévu à la rentrée. Le maire est mobilisé de façon permanente sur ce sujet. Toutefois, il se peut que l'éducation nationale procède à des changements à la rentrée.

Questions diverses :

Des habitants présents dans le public font remonter une problématique de circulation rue de Vaux la Reine : le samedi matin, des véhicules avec remorques se rendent à la déchetterie et rentrent ensuite en empruntant la rue de Vaux la Reine car la rue de Varennes est fermée dans le sens de la montée (le samedi matin, jour de marché). Des dispositions seront mise en place en 2019 et devraient améliorer la situation décrite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Céline MARTINEZ